

Zeitschrift: Films : revue suisse de cinéma
Herausgeber: Mediafilm
Band: - (2002)
Heft: 12

Artikel: Cinémathèque(s) : l'endroit et l'envers du décor
Autor: Creutz, Norbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-931306>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cinémathèque(s)

l'endroit



Le Casino de Montbenon, siège de la Cinémathèque suisse à Lausanne

Par définition, les cinémathèques défient la notion même d'actualité. Pas d'actualité particulière à ce dossier, donc, sinon que le travail continue, chaque jour un peu plus lourd, chaque jour un peu mieux organisé. Faut-il brûler les cinémathèques qui auraient failli à leur mission, comme l'affirme tel ancien directeur éconduit? Ou au contraire intensifier l'effort pour préserver plus d'un siècle de films du monde entier, chefs-d'œuvre comme navets d'une échelle de valeurs toujours remise en cause? A Films, où le plaisir du cinéma n'existe pas sans mémoire et donc sans retour sur le passé, on préfère de loin la seconde alternative. Sans se voiler la face devant les problèmes que pose ce travail de Sisyphe.

Par Norbert Creutz

Les temps héroïques sont révolus, place aux méthodes scientifiques! A en croire les tenants de l'un ou l'autre bord, toute l'histoire des cinémathèques tiendrait dans ce constat, sujet de désolation pour les uns, de soulagement pour les autres. Comment ne pas éprouver de nostalgie devant les récits exaltants de telle opération commando pour soustraire des films à la hache du bourreau ou de la visite de telle légende vivante, surprise de se voir honorée alors qu'elle croyait tous ses films oubliés?

Mais les temps ont changé: les héros sont à la retraite ou disparus et les films entassés au petit bonheur la chance sont devenus des montagnes menacées de décomposition, sans compter tous ceux qui ont passé entre les mailles du filet. Alors, il a bien fallu s'organiser pour faire face. Bibliothèques d'une création audiovisuelle qui a dépassé l'écrit dans l'imaginaire collectif et musées d'un art toujours vaguement méprisé par le pouvoir, les cinémathèques franchissent petit à petit les étapes d'une reconnaissance synonyme de moyens à la hauteur de leur

tâche. Processus irréversible qui, avec l'évolution des technologies, implique quelques changements profonds dans leur fonctionnement.

La convergence des doctrines

Toutes les cinémathèques sont nées plus ou moins de la même façon. Un groupe de jeunes cinéphiles s'organise pour sauver de la destruction et montrer les objets de leur admiration. Puis une personnalité émerge, plus motivée que les autres, et s'identifie à la tâche au point de devenir aux yeux de tous le fondateur de la cinémathèque, laquelle grandit grâce à sa passion et son lobbying acharné. Enfin arrive le moment où elle doit passer la main, et c'est souvent le psychodrame, ses successeurs se devant d'être moins autocratiques et plus rigoureux dans la gestion des ressources.

Sous le règne des «pères fondateurs» sont très vite apparues deux doctrines divergentes, selon qu'était mise en avant la mission de transmettre sa passion en montrant ou celle de conserver pour les générations futures. Le mythique Henri Langlois, de la Cinémathèque française, incarne la première, le plus discret Jacques Ledoux, de la Cinémathèque royale de Belgique, la seconde. En Suisse, Freddy Buache se réclamait de Langlois en y ajoutant une problématique casquette de critique. Au temps qui vit fleurir les ciné-clubs, des années 50 à 80, la doctrine Langlois avait la cote: il s'agissait d'imposer l'idée d'un 7^e art et celle du cinéaste-auteur contre tous les vulgaires commerçants du cinéma, quitte à user jusqu'à la corde, égarer ou laisser pourrir les films. Puis c'est la doctrine Ledoux qui a commencé à prendre sa revanche, au fur et à mesure que la demande se transformait, exigeant des copies en bon état pour consultation ou réédition.

et l'envers du décor

Catastrophes naturelles et autres remèdes

Entre-temps les tuiles se sont multipliées sur le cinéma. Comme si les destructions des débuts (tout ce qui était jugé périmé) et de deux guerres mondiales n'avaient pas suffi, les copies nitrates ont révélé un potentiel d'autodestruction explosif et les copies acétate, ultérieures, des faiblesses sans doute non moins définitives, tandis que l'instabilité de la plupart des procédés

couleur n'est plus un secret. Là-dessus, le phénomène vidéo puis DVD a réveillé l'intérêt des ayants droit, héritiers ou repreneurs, prompts à racketter ou interdire toute sortie de «leur propriété». En contrepartie, les sciences de l'archivage et de la restauration ont fait des bonds au moins équivalents à ces dangers, hélas rarement accompagnés de moyens financiers à la hauteur. Seule l'évolution de la technologie numérique laisse entrevoir un éventuel bout du

tunnel, encore lointain. En attendant, les questions de ce qu'il convient de conserver (tout, de Renoir au porno?), de montrer (le reconnu, le méconnu ou l'inconnu?), de restaurer (l'unique ou le meilleur?) et de prêter (l'original ou le doublon?), restent au cœur de bien des débats. ■

Les archives de la Cinémathèque suisse au dépôt de Penthaz

